Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 110

Artikel: La quinzaine féministe : le pastorat féminin. - Les séances de Londres.

- Démarches auprès de la S.d.N.

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-255968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

RÉDACTION et ADMINISTRATION

ANNONCES

SUISSE..... Fr. 5. --ETRANGER...

Le Numéro....

Mile Emilie GOURD, Pregny (Genève) Compte de Chèques I. 943

12 insert. 24 insert La case,

0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Fr. 35.— 60.— 2 cases, La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du les janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe: le pastorat féminin; les séances de Londres; démarches auprès de la S. d. N.: E. Gd. — Mile Louise Secrétan : B. VERREY-GRENIER. — Sauvons les enfants!: JAQUELINE DE LA HARPE .— Notre plébiscite (suite et fin): huit réponses. — La première Assemblée plénière de la Société des Nations : E. Gd. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

AVIS IMPORTANT. - Nos abonnés trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques que nous les prions de bien vouloir utiliser pour régler le montant de leur abonnement en 1921 (fr. 5.05). Nous serons très reconnaissantes à tous ceux qui voudront faciliter la tâche ardue de notre Administration à ce moment de l'année en s'acquittant sans retard et par le moyen de notre compte de chèques postaux de ce verse-Le " Mouvement Féministe " ment.

La Quinzaine féministe

Le pastorat féminin. — Les séances de Londres. -Démarches auprès de la S. d. N.

Ainsi que nous l'avions annoncé dans un de nos précédents numéros, la question du pastorat féminin se pose actuellement dans le canton de Zurich. Elle vient d'être débattue au Synode le 8 décembre dernier.

On connaît la situation. La Constitution, élaborée en un temps où l'idée qu'une femme pourrait un jour monter en chaire n'effleurait personne, a été rédigée de telle façon que, selon ses termes exprès, seuls les candidats masculins peuvent être consacrés au ministère. Mais les idées ont marché, et dans la pratique de tous les jours, des femmes sont entrées de ce fait dans le pastorat. M^{11e} Rosa Gutknecht, d'une part, qui a prêché dans plusieurs églises de Zurich, et Mue Pfister, d'autre part, qui depuis de longs mois, supplée à la satisfaction générale le pasteur malade de la grande paroisse de Neu-Munster. Toutes deux, anciennes maîtresses d'école, toutes deux ayant passé avec succès leurs examens de théologie, toutes deux appréciées de ceux qui ont eu à faire avec elles, pour leurs qualités de cœur et de caractère, n'ont pu cependant encore, du fait de cette disposition de la Constitution, obtenir cette consécration définitive et essentielle à leur activité. Suppléantes, remplaçantes, auxiliaires, tant que vous voudrez, mais pas pasteurs.

C'est pour mettre les dispositions légales en harmonie avec les besoins de l'heure actuelle qu'une proposition a été déposée dernièrement au Synode. Proposition qui, nous l'avons relevé, exclut les femmes mariées du pastorat - toujours sans doute d'après cette conception bizarre que la femme est incapable de décider par elle-même si elle peut ou non suffire à sa double tâche, et avec ce besoin de courber tous les cas individuels, sou-

vent si différents les uns des autres, sous une règle uniforme et restrictive du droit de la femme! Car ne peut-on répéter, à propos du pastorat féminin, ce qu'il a été dit au sujet du célibat des maîtresses d'école?

Dans son ensemble, la proposition semble avoir rencontré du succès. Dans l'opinion publique d'abord, une pétition ayant recueilli, en faveur du pastorat féminin, plus de 1500 signatures dans la paroisse de Neu-Munster (celle de M11e Pfister) et une grande Assemblée publique, convoquée pour le 3 décembre, ayant voté des résolutions inspirées du même esprit. De leur côté, les Sociétés féminines et féministes ont adressé au Synode une lettre, dont nous pensons pouvoir publier le texte dans notre prochain numéro. Enfin, au Synode lui-même, et d'après le compte-rendu des débats, la majorité des orateurs nous semble s'être prononcée pour l'adoption de la nouveauté proposée, les divergences de vue portant moins sur le fond de la question: le pastorat féminin, que sur la forme de la procédure : est-il possible, en en élargissant le sens, d'interpréter favorablement aux femmes l'article de la Constitution, ou faut-il le modifier carrément, et cela par l'inévitable moyen de la votation populaire? La question reste ouverte, et les débats reprendront en janvier. Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant de ce qui se passera.

Le Comité Exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes a tenu à Londres, au commencement de décembre, sa première session après celle de Genève où il avait été élu. Mrs. Catt avait de nouveau traversé l'Atlantique pour cette occasion, et les membres suisse et italien du Comité, Mmes Girardet-Vielle et Ancona, n'ont pas davantage manqué à l'appel, malgré la distance. D'après le communiqué officiel à la presse féministe de Mrs. Corbett Ashby, première secrétaire, comme d'après les récits qui nous sont parvenus, beaucoup de bon travail s'est effectué. De nouvelles Sociétés ont été admises dans l'Alliance, notamment celle de Palestine, et une propagande intense a été décidée, aussi bien en Asie qu'en Amérique du Sud, pour soutenir les Associations qui naissent et les mouvements qui se dessinent là-bas en faveur du suffrage. Quatre Commissions spéciales ont été formées pour étudier et mener à chef les questions: a) de la nationalité de la femme mariée, b) de l'égalité de salaires et du droit au travail de la femme, c) des pensions aux mères, d) de l'égalité de la morale.



1436

Des démarches ont été encore décidées, soit auprès des gouvernements des pays où les femmes ne votent pas encore - avec l'assentiment bien entendu des Sociétés suffragistes de ces pays qui sont les premières intéressées! - soit auprès de l'Assemblée plénière de la S. d. N., au sujet de la lutte contre la prostitution et les maladies vénériennes dans les pays sur lesquels la S. d. N. confie des mandats.

Disons à ce sujet que l'Association suisse pour le Suffrage féminin a transmis à M. Motta, président de la délégation suisse à la S. d. N., le vœu voté par le Congrès de Genève et demandant que des mandats ne soient donnés qu'à condition que la prostitution réglementée ne soit pas instituée dans la région mandatée. Ce vœu que notre Association a prié M. Motta de remettre au délégué suisse dans la sous-commission des Mandats se sera rencontré là avec les désirs exprimés sur la même base par les autres Associations suffragistes nationales affiliées à l'Alliance internationale et par d'autres grandes Associations féminines internationales. E. GD.

M^{11e} LOUISE SECRÉTAN

Le 6 décembre dernier est décédée, à Lausanne, dans sa 75me année, M^{He} Louise Secrétan, fille du philosophe Charles Secrétan. Née en 1846, M^{He} Secrétan se voua de bonne heure à l'enseigne-

ment, et pendant près de quarante années, elle s'y consacra tout entière. A l'Ecole supérieure de Morges, à l'Ecole Vinet à Lausanne, elle fit jouir de nombreuses générations de jeunes fi.les de sa haute culture et de sa personnalité si vivante et si élevée. Les cours de littératures française, étrangères, grecque et latine, son cours de spédagogie étaient des modèles du genre: qu'elle dictât un résumé, clair, précis, ou qu'elle parlât d'inspiration, analysant une époque, un auteur avec son goût si sûr, si mesuré, son sens de parfaits équité, MIIe Secrétan se faisait suivre sans aucun effort, sans nul ennui, et ses élèves avaient l'impression d'être entraînées par elle vers quelque chose de plus beau et de plus élevé: à travers ses cours, c'était aux âmes qu'elle parlait. Au près et au loin, en ses cours, cetait aux ames qu'elle paraît. An près et au toit, en grand nombre, ses anciennes élèves gardent un souvenir ému et respectueux à leur professeur, cette femme d'élite qui prodiguait si généreusement les dons qu'elle avait reçus.

A côté de son enseignement, Mile Secrétan consacra plusieurs années et tout son talent au volume qu'elle publia en 1912: Charles Secrétan, sa vie et son œuvre. Ce bel ouvrage, véritable monument de piété filiale, a été très remarqué.

Certainement l'influence de Mile Secrétan a été grande et bien

Certainement, l'influence de Mile Secrétan a été grande, et bien qu'elle ne fût pas féministe au sens étroit du terme, elle l'a été dans le meilleur sens du mot: elle croyait à la haute vocation de la développer son esprit et B. Verrey-Grenier. fen.me, et, pour l'y préparer, cherchait à son cœur.

Sauvons les enfants!

Un hôpital où les couvertures de lit sont pourries et les caisses de médicaments vides; un autre qui n'a plus ni instruments de chirurgie, ni linge, ni matériel de pansement; un troisième destiné à hospitaliser 1787 patients où manquent complètement savon, fil de platine, vaseline et quinine; un autre encore où l'on ne peut placer une compresse de Prissnitz à un enfant suffoquant de pneumonie, parce qu'on ne possède plus ni taffetas, ni flanelle; - des enfants de moins d'un an qui déjà souffrent des maladies consécutives à la malnutrition, qui vous regardent fixement avec des visages de petits vieux, qui ne rient jamais, et qui ne font que gémir parce qu'ils n'ont même pas la force de crier; d'autres enfants dont toute la nourriture consiste dans la ration de pain journalière de 280 grammes; — des familles qui logent à six, à huit, à neuf, voire même à onze dans une seule pièce; - des écoliers qui manquent la classe parce qu'ils n'ont pas d'habits : voilà ce que constatait, il y a quelques mois à peine, une commission hollandaise qui s'était rendue en Hongrie pour étudier la situation alimentaire et économique du pays. Telles sont les conséquences du grand vent de folie qui,

pendant quatre ans, a soufflé sur l'Europe. Et qu'on ne s'imagine pas que la Hongrie est seule de son espèce sous ce rapport. En Pologne, l'an dernier, on a vu des mères n'ayant plus de quoi donner à manger à leur nichée, choisir parmi leurs enfants ceux qu'elles enverraient mendier; à cause du froid, cela équivalait à les condamner à une mort certaine, mais aussi réduisait le nombre des bouches à nourrir. En Arménie, 265 enfants abandonnés et en haillons, rongés par la gale et la vermine, dorment dans une école: pour lit, ils ont leurs guenilles qu'ils étendent sur les dalles; un inspecteur apercevant quelques-uns d'entre eux réunis autour d'une plaque de tôle posée sur de la braise, s'approche et constate que ces petits malheureux essaient — pour se préparer un repas chaud — de faire cuire les entrailles non nettoyées d'un animal. L'orphelinat d'Essen en Allemagne ne dispose pour ses 120 enfants que de 15 litres de lait par jour. Et la même misère, la même disette, la même nudité, les mêmes souffrances aboutissant partout à la criminalité et la mortalité infantiles, se répètent en Russie encore, et en Roumanie, en Crimée, en Tchécoslovaquie, en Lithuanie, en Lettonie, en Ruthénie¹. C'est la grande pitié de l'Europe.

Pour soulager cette détresse, il s'est fondé sous le patronage du Comité international de la Croix-Rouge, une Union internationale de secours aux enfants (Save the Children Fund: Central Union), dont le siège central est à Genève. Sauver les enfants! telle est sa devise; sauver ces innocents qui supportent les conséquences de crimes qu'ils n'ont pas commis; sauver ce qui représente l'avenir; sauver les générations futures destinées à bâtir sur nos ruines, à relever, à réparer, à édifier une nouvelle et meilleure civilisation, arracher ces jeunes corps à la faim, à la maladie, à la mort qui les guettent, - ces jeunes âmes au désespoir et à la corruption.

« L'Union » a pour base un principe de solidarité internationale. Elle coordonne les efforts charitables des diverses nations. Voici, les frontières disparaissent; les vainqueurs tendent une main secourable aux ennemis d'hier. L'Italie héberge dans ses belles villas séculaires les petits Viennois anémiés; Liège, Bruxelles, Anvers, accueillent, des larmes de pitié aux yeux, les enfants autrichiens. L'Amérique envoie des vivres, installe des cuisines (à Berlin, deux cuisines préparent des repas pour 60.000 enfants, à Essen, pour 20.000), monte des hôpitaux et des hospices, fonde des colonies d'enfants. L'Angleterre organise des collectes : ainsi, la ville de Chelmsford, ayant eu l'idée ingénieuse de couvrir un mille anglais de pièces d'un penny mises bout à bout, à pu verser 100 livres sterlings au « Save the Children Fund. > Le Japon aide à rapatrier des orphelins polonais abandonnés en Sibérie, et la France hospitalise à Bordeaux les huit cents petits Russes de Pétrograde et Moscou, exilés à Vladivostok: envoyés au début de la guerre par leurs parents et sous la surveillance de professeurs dans les Monts Oural, ces enfants, en 1918, abandonnés par leurs gardiens « couraient nus dans les bois, se nourrissant de baies et de racines, sans soins, ni surveillance 2>.

Interminable serait l'énumération de tous les actes de générosité, de tous les efforts tant individuels que collectifs accomplis à cette heure en vue de sauver les enfants. Pour s'en faire une idée, qu'on lise le Bulletin de l'Union internationale de Secours aux Enfants³. Je ne sais pas de lecture plus poignante que l'exposé de toutes ces souffrances imméritées, ni plus émou-

¹ Voir Bulletin de l'Union internationale de secours aux enfants, 1re année, numéros 23, 25, 27, 28, 29 passim.

² Bulletin de l'Union intern., etc. Ibid.

³ Rédaction et administration : 4, rue Massot, Genève.